

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 8

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2020 à 18 h 30 par visioconférence



Personnes présentes :

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Benoît Droz, Olivier Mooser, Guillaume Kaufmann et Max Huber.

Excusé : David Gillon

Invité : Francis Saucy.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 18 h 30 et aborde les 8 points mis à l'ordre du jour.

1. PV du 13 mai 2020

Il est accepté sans modification.

2. Assemblée des délégués SAR 29 août 2020

Situation actuelle : toutes les demandes concernant les inscriptions des délégués, invités, membres d'honneur ont été envoyées le 16 juin 2020, avec délai de réponse au plus tard le 7 juillet. La séance avec le comité d'organisation aura lieu en juillet.

Mesures d'information et de gestion : dans les prochaines communications faites aux présidents des fédérations pour l'inscription des délégués, aux invités, membres d'honneur et jubilaires, nous indiquerons les mesures visant à protéger les personnes particulièrement vulnérables et à exclure les personnes malades ou qui se sentent mal.

Aux vues de l'évolution sanitaire, il sera peut-être envisageable d'utiliser la votation par écrit ou électronique comme le précise l'ordonnance 3 Covid19 Chapitre 4 article 29 al 3 du 19 juin 2020 : « L'organisateur d'une assemblée de société peut, quel que soit le nombre prévu de participants et sans respecter le délai de convocation, imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement :

- a. par écrit ou sous forme électronique,
- b. par l'intermédiaire d'un représentant indépendant désigné par l'organisateur.

² Il est habilité à prendre cette décision durant toute la période visée à l'art. 29, al. 3. Il doit la notifier par écrit ou la publier sous forme électronique au plus tard 4 jours avant l'assemblée ».

Ainsi les personnes annoncées par les fédérations et qui ont été choisies par les fédérations pour l'AD auront le droit de vote.

Un formulaire portant sur les articles soumis à la votation sera soumis au Comité Central pour approbation.

Décisions

- Le comité à l'unanimité accepte cette proposition.
- Le comité à l'unanimité repousse en 2021 la votation sur le crédit d'investissement concernant la numérisation des anciennes revues SAR suite à de nouvelles propositions qui ont été faites au CC et qui diffèrent de ce qui a été publié dans la revue de mars 2020.

3. Sondage SAR

Analyse des résultats, discussion.

Décision: Le comité a décidé de confier la mise en action des différents points qui ressortent de ce sondage au nouveau comité.

4. Apisuisse

Concept protection des personnes :

Le comité apisuisse suit l'évolution des ordonnances afin de pouvoir adapter les concepts de protection des personnes.

Le comité apisuisse a déposé plusieurs demandes de soutiens financiers pour les années futures.

Élevage: une demande d'aide financière pour la recherche a été déposée le 19 juin. Il s'agit d'un projet sur trois ans (2021-2023) sur le thème « Réinvasion du varroa ».

5. Vols, remboursements

Le cas présenté a été traité selon les règlements en cours.

6. Dicastères

Olivier: Dans le cadre de la commission d'élevage apisuisse un second projet est en étude qui concerne le registre génétique (Herd-Book) et l'engagement d'un ou d'une professionnel/le. Les trois organisations d'élevage n'ayant pas trouvé un consensus, la demande n'a pas pu être déposée et un report d'une année a été demandé. Pendant ce temps, Mellifera souhaite déposer une demande en son nom, être reconnue comme centre d'élevage et a déposé une demande de financement pour leur Herd-Book. Or les critères proposés sont incompatibles avec les autres races !

Décision

La CE-SAR, avec le soutien du comité central, va écrire une lettre pour rendre attentives les Autorités fédérales sur l'incompatibilité de ce Herd-Book pour les autres organisations d'élevage lors de l'importation des données et des conséquences que cela risque d'entraîner.

Benoît: RAS

Guillaume: RAS

Max: Participation à l'assemblée AGORA du 17 juin à Fribourg.

Francis: Il informe le comité du contenu de la prochaine revue ainsi que du report en 2021 du projet « ruche slovène ».

Sonia: Elle sollicite un budget de CHF 1'800 à prélever sur le fonds propagande et publicité. Ce budget permettra d'analyser les résidus de glyphosate dans le miel de plusieurs ruchers suite à un cas d'épandage sur une prairie en fleurs. Le concept est présenté aux membres du Comité Central.

Décision

Le comité central accepte à l'unanimité de voter un budget de CHF 1'800.- à prélever sur le fonds propagande et publicité, qui se monte à CHF 69'373.05 au 31.12.2019

7. Divers: peu de courriels à traiter.
8. Prochaine séance: visioconférence le 5 août.

*Le secrétaire
Max Huber*



Quelques minutes ...

... C'est le temps nécessaire pour répondre à l'enquête apisuisse. Apportez votre contribution et participez du même coup à un tirage au sort.

apisuisse met sur pied deux enquêtes par Internet chaque année. Celle de printemps concerne les pertes de colonies et celle d'automne les récoltes de miel. Notre souhait serait que au moins 10% des apiculteurs suisses y participent. Peu importe si l'apiculteur s'occupe de deux ou cent ruches. Ce qui est important par contre, c'est qu'il soit disposé à participer aux enquêtes durant quelques années car c'est une condition pour obtenir une image fiable de l'évolution dans le temps.

**Vous pouvez vous inscrire sur notre page Web jusqu'au 31.8.2020:
www.abeilles.ch/recensement**

Début septembre, vous recevrez par e-mail un message vous permettant d'accéder à l'enquête. *Les personnes qui ont déjà participées par le passé à une telle enquête sont déjà enregistrées et recevront automatiquement l'accès à ce nouveau recensement. Une réinscription n'est donc pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Parmi les participants, 5 x 1 carton de couvercles (800 pièces) pour pots de miel d'une valeur de CHF 216.- seront tirés au sort. Les gagnants de l'enquête de printemps 2020 sont: Andreas Ammann, Zürcher Bienenfreunde / Guido Frey, Thun / Martina Eichenberger, Aarau / Quentin Voellinger, Alpes/ Davide Scerpella, Bellinzona

apisuisse, Jakob Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell, Tel. 071 780 10 50
www.bienen.ch, sekretariat@bienenschweiz.ch